

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 octobre 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE BUDGET

L'IMPOSITION D'UNE TAXE À L'EXPORTATION DU GAZ
NATUREL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je compte obtenir le consentement unanime de la Chambre en vue de présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente, qui le devient de plus en plus à mesure que nous nous rapprochons de la présentation du budget. Comme l'imposition d'une taxe sur l'exportation du gaz naturel réduirait les recettes provinciales de la Colombie-Britannique ainsi que la capacité de cette province de fournir à ses citoyens des soins hospitaliers et médicaux, et comme cette taxe tendrait également à ralentir la recherche d'autres approvisionnements d'énergie en Colombie-Britannique, je propose, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que la Chambre recommande instamment au ministre des Finances de s'abstenir dans son prochain budget d'imposer une taxe sur le gaz naturel et les autres ressources énergétiques.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

AIR CANADA

ON DEMANDE DE LAISSER AUX PILOTES LE SOIN DE DÉCIDER
COMBIEN DE CARBURANT ILS DOIVENT PRENDRE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement, j'aimerais proposer une motion. Au cours d'une audience sur la sécurité aérienne hier, un pilote a déclaré qu'Air Canada exerçait des pressions subtiles sur ses pilotes pour qu'ils prennent de faibles réserves de carburant pour certains vols, pratique qui a déjà forcé des pilotes à atterrir pour faire le plein avant d'arriver à destination. Je propose donc, avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre exige du ministre des Transports qu'il enjoigne à Air Canada de laisser aux pilotes le soin de décider combien de carburant ils doivent prendre pour chaque vol.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER—LES DROITS
D'ATERRISSAGE POUR LES AVIONS LÉGERS—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion sur une affaire urgente. Étant donné que le gouvernement a l'intention d'augmenter sensiblement les droits d'atterrissage imposés aux pilotes particuliers aux aéroports canadiens à compter du 1^{er} novembre 1980, je propose, avec l'appui du député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Qu'on ordonne au ministre des Transports de renoncer à son projet de porter de \$1.65 à \$5 par atterrissage les droits applicables aux avions légers qui atterrissent à l'aéroport international de Vancouver, jusqu'à ce que le gouvernement tienne la promesse faite par le ministre des Transports dans le dernier gouvernement progressiste-conservateur de remettre en service l'aérodrome de Boundary Bay pour les fins de l'aviation en général, promesse qu'il importe de tenir dans les plus brefs délais dans l'intérêt de la sécurité aérienne dans la région de contrôle de Vancouver.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES
MINES ET DES RESSOURCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Comme la politique du gouvernement consiste, d'une part, à acheter le baril d'huile lourde 36 dollars au Venezuela et au Mexique et, d'autre part, à forcer les raffineries de pétrole à accepter cette huile au lieu d'utiliser l'huile lourde provenant de l'Ouest du Canada vendue à 16.75 dollars le baril, et comme le fait de payer les producteurs étrangers alors que nous avons des excédents d'huile lourde dans l'Ouest de notre pays constitue une politique énergétique si peu adaptée à la réalité que cela dépasse l'entendement et que cela constitue une abdication totale du ministre face à ses responsabilités, je propose avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):